

Filiale du groupe IRD (Réseau Entreprises et Cités), coBoost accompagne les TPE/PME du territoire des Hauts-de-France dans leur réflexion stratégique et la mise en œuvre de leur plan de développement. Pour cela elle s'appuie sur un mode d'accompagnement pragmatique, agile et innovant qui intègre les méthodes de co-design et co-développement.

La Cité des Entreprises apporte un appui décisionnel et opérationnel grâce à ses 15 conseillers experts sur : Les Ressources Humaines, le droit social, la formation, la santé sécurité, la protection des données, la mobilité internationale, au service du développement des entreprises .

Cabinet de conseil en santé & QVT, Lüman s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'ergonomes, psychologues du travail, consultants RH pour accompagner les entreprises sur la prévention des risques psycho-sociaux, améliorer la qualité de vie au travail, gérer les problématiques organisationnelles et ses effets (absentéisme, turn-over, ...), accompagner les changements (transition numérique, entreprise inclusive, ...) .

Organisme de formation et Conseil spécialiste de l'alternance, ADEFA accompagne les entreprises pour accélérer la montée en compétences via les contrats de professionnalisation sur mesure, l'AFEST (formation en situation de travail), l'ingénierie de dispositifs de formation interne ...



Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle, et pour accompagner les entreprises sur la voie de la relance, l'Etat co-finance un accompagnement à destination des TPE-PME via le dispositif de **Prestation de Conseil en Ressources Humaines**.

Les étapes pour en bénéficier :

- 1- Contact avec coBoost et/ou l'un des coconcepteurs : validation de l'éligibilité* au financement, pré-diagnostic et préparation du dossier
- 2- Dépôt du dossier auprès du MEDEF HDF : étude par le MEDEF & la Direccte HDF
- 3- Après validation de la prise en charge financière** : Diagnostic approfondi et accompagnement / mise en œuvre par coBoost et le/les coconcepteurs selon les champs de compétences nécessaires (Cité des entreprises, Lüman, ADEFA)
- 4- Bilan remonté au MEDEF et à la Direccte HDF

* Conditions d'éligibilité : moins de 250 salariés et ne pas appartenir à un Groupe de plus de 250 salariés
** financement à hauteur de 80% maximum et jusque 10 jours de prestation (+ 10 jours complémentaires)

Objectif général du PCRH

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé au TPE/PME pour répondre à leurs besoins en matière de gestion des Ressources Humaines :

- Contribuer au maintien et au développement de l'emploi et des compétences dans la période de crise et de reprise économique
- Aider à adapter l'organisation du travail et la gestion des RH en fonction de sa situation financière et sa stratégie de développement économique
- Co-construire des outils et un plan d'actions partagés par les acteurs de l'entreprise (direction – salariés – représentants du personnel) selon les besoins identifiés avec l'entreprise
- Accompagner la mise en œuvre des actions en rendant l'entreprise autonome après une phase d'appropriation des outils mis à sa dispositions

Les champs d'intervention

La PCRH permet d'intervenir sur :

- Accompagnement à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise COVID-19
- Recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise
- Organisation du travail
- Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Amélioration du dialogue social
- Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise

Zoom sur la méthodologie



DIAGNOSTIC

- Visite entreprise
- Entretien avec la Direction
- Entretiens internes (max 3 collaborateurs)

RESTITUTION DIAGNOSTIC

Validation de la mission & des objectifs



MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

- Ateliers de co-design
- Accompagnement personnalisé
- Formalisation process / outils
- Echange de bonnes pratiques ...

Evaluation & Bilan de la mission

Une demande de prise en charge de 10 jours d'accompagnement complémentaires peut être sollicitée selon le champ d'intervention et ampleur de la mission à réaliser.